



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/166

Organisation des services Ville d'Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de permettre à la collectivité d'améliorer son schéma de délivrance des services, il est nécessaire de procéder à une réorganisation générale des services.

En effet, les modifications ont été opérées du fait de thématiques de travail régulièrement partagées par certains services.

Les modifications sont les suivantes :

- La Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public est transférée de la DGA Ressources et Moyens vers la DGA proximité et service à la population ;
- La Direction de la Police Municipale ainsi que la Direction de la Sécurité Publique sont rattachées directement à Monsieur le Maire ;
- Rattachement de la Commission communale de sécurité de la DGA Ressources et Moyens à la DGST auprès de la direction de l'accessibilité, de la gestion des risques et de l'urbanisme ;
- La Direction des affaires juridique est transférée de la Direction Générale des Services vers la DGA Ressources et Moyens ;
- La Direction de la culture est transformée en deux directions distinctes : La direction des Affaires Culturelles et la Direction des Patrimoines. Les services dépendants de ces deux nouvelles directions sont les suivants : le Pôle Patrimoines, le Musée Fesch – Palais des Beaux Arts et le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine pour la Direction des Patrimoines ; les Bibliothèques et Médiathèques, l'Espace Diamant, la Musique Municipale et le service Langue et Culture Corse pour la Direction des Affaires Culturelles.

Considérant qu'en application de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de délibérer sur le nouvel organigramme détaillé en annexe et applicable au 01/08/2017.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place la nouvelle organisation des services de la Ville d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 84.53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017 ;

Considérant qu'en application de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de délibérer sur le nouvel organigramme détaillé en annexe et applicable au 01/08/2017.

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à mettre en place la nouvelle organisation des services de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-20171166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 3 sur 3

